

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

2019-07-131 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019_07_131 - 2/3
Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID: 033-200070092-20190701-2019_07_131-DE

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 3 juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND, 1^{er} Vice-président en l'absence de Monsieur Philippe BUISSON

B-2019-06-037 : Gestion des archives de la Communauté d'agglomération du Libournais par les archives de la ville de Libourne

A l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à la gestion des archives de la Communauté d'Agglomération du Libournais par le service des archives de la Ville de Libourne

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2019-06-038 : ZAE Frappe 2 : réservation des lots 13 et 18 pour la société AMBELYS

A l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la réservation des lots 13 et 18 du Parc d'Activités de Frappe 2 selon les modalités décrites ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2019-06-039 : Aide financière pour les initiatives des jeunes du territoire : soutien à l'association « Jeun's Attitude » pour participer au « Rallye Europ'Raid ».

A l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à octroyer une bourse de 400 € à l'association « Jeun's Attitude »

PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, FILIERE BOIS ET GESTION DE LA FORET DE LA DOUBLE

Rapporteur : Monsieur David REDON

B-2019-06-040 : Appel à Manifestation d'Intérêt du Ministère de l'Agriculture "Accompagner les projets territoriaux autour de la filière forêt-bois" : réponse conjointe Association Isle et Dronne et Cali

A l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- répondre conjointement avec l'association Isle et Dronne à l'Appel à Manifestation d'intérêt du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « Accompagner les projets territoriaux autour de la filière forêt-bois »
- solliciter les autres co-financements mobilisables dans le cadre de cet AMI.

BUREAU du 17 juin 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-2019-06-041 : ZAE Eygreteau : vente de la parcelle ZT 528 pour l'implantation d'une boulangerie-restauration

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),
Le Bureau communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- céder la parcelle ZT 528 à Monsieur Frappier ou à toute personne
substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

B-2019-06-042 : Renouvellement de l'adhésion de La Cali à l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'ARB Nouvelle-Aquitaine une cotisation d'un montant de 100 €, au titre de l'adhésion annuelle de La Cali à cette association.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2019-06-043 : Aide financière pour les initiatives des jeunes du territoire : soutien à l'association « Projet Santé Morondava-humanitaire Madagascar » dans le cadre de son action « Humanitaire Madagascar ».

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à octroyer une bourse de 400 € à l'association « Projet Santé Morondava-Humanitaire Madagascar ».

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2019-06-044 : Forum emploi et Formation du Libournais : Demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2019

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation et signer tous les documents afférents, auprès du Conseil régional Nouvelle Aquitaine, et des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fronsadais et du Grand Saint-Emilionnais.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 5 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190701-2019_07_131-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIVE DROITE DE BORDEAUX**

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_132-DE

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

2019-07-132 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

SUBSTITUTION D'ACQUÉREUR ET AVENANT À LA PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE LIBOURNE, LA CALI ET LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE VAUBAN EN VUE DE LA CESSIION DES CASERNES LAMARQUE ET PROTEAU

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'acte authentique de vente de la caserne Lamarque de l'État à la commune de Libourne en date du 18 décembre 2013 ;
Vu l'acte administratif de vente du bâtiment de l'État-major de la caserne Lamarque, de la commune de Libourne à la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 30 mai 2016 ;
Vu l'acte authentique d'acquisition de la caserne Proteau de l'État à la commune de Libourne en date du 28 novembre 2016 ;
Vu la délibération n° 2016.12.164 du Conseil communautaire de La Cali autorisant la cession du bâtiment de l'État Major à la société Financière Vauban en date du 13 décembre 2016 ;
Vu la délibération n° 16.12.241 du Conseil Municipal de la commune de Libourne autorisant la cession des parties des casernes Lamarque et Proteau à la société Financière Vauban en date du 15 décembre 2016 ;
Vu la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 signée entre la commune de Libourne, La Cali et la société Financière Vauban ;
Vu l'arrêté de permis de construire n° PC 033 243 16 F0129 du 7 juillet 2017 ;
Vu la délibération n° 2017.09.232 du Conseil communautaire de La Cali en date du 25 septembre 2017 confirmant la délibération n° 2016.12.164 en date du 13 décembre 2016 ;
Vu la délibération n°17.09.159 du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2017 confirmant la délibération n° 16.12.241 en date du 15 décembre 2016 ;
Vu la délibération n°2019.01.001 du Conseil communautaire de La Cali en date du 22 janvier 2019 autorisant le Président ou son représentant à signer un avenant à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 avec la société Financière Vauban prorogeant la promesse de vente jusqu'au 31 juillet 2019 ;
Vu la délibération n°19.01.002 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2019 autorisant le Maire ou son représentant à signer un avenant à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 avec la société Financière Vauban prorogeant la promesse de vente jusqu'au 31 juillet 2019 ;
Vu l'avenant à la promesse unilatérale de vente initiale du 25 janvier 2019 ;
Vu le projet d'avenant à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 en vue de la cession des casernes Proteau et Lamarque ;

Considérant ce qui suit :

Après plusieurs rencontres et échanges avec Monsieur Xavier Lucas, Monsieur Michel Ohayon, président de la société Financière Immobilière Bordelaise (FIB) a été séduit par le site et le projet des casernes, tel que développé par la société Financière Vauban.

Monsieur Ohayon a proposé à Monsieur Lucas de reprendre le projet à son compte, et de le porter en lieu et place de ce dernier.

La promesse unilatérale de vente comportant une clause de substitution, la société Financière Vauban et la Financière Immobilière Bordelaise ont proposé à la commune de Libourne et à La Cali de l'actionner, afin que la Financière Immobilière Bordelaise devienne le bénéficiaire substitué de la promesse unilatérale de vente.

Dans la mesure où la Financière Immobilière Bordelaise entend réaliser des études complémentaires pour s'assurer de la pertinence de la réalisation de chambres d'hôtel en catégorie 3 étoiles, composante du projet qu'elle envisage de ne pas mener à bien, elle a sollicité la prorogation de la promesse unilatérale de vente pour une durée de 24 mois, délai au cours duquel elle pourra également solliciter l'obtention d'un éventuel nouveau permis de construire.

Contrairement à la société Financière Vauban, la Financière Immobilière Bordelaise n'envisage pas de recourir à un montage LMP ou LMNP pour financer la construction de l'hôtel 5*. Dès lors, les conditions suspensives liées à la pré-commercialisation des chambres d'hôtel et à la condition d'obtention d'une GFA, qui ont été ajoutées à la promesse unilatérale de vente par l'avenant du 25 janvier 2019, seront supprimées.

La commune de Libourne, La Cali et la Financière Immobilière Bordelaise substituée à la société Financière Vauban, sont donc convenues de la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 dans les conditions suivantes :

- prorogation de la promesse unilatérale de vente pour une durée de 24 mois, à compter de la date de signature de l'avenant,
- renonciation aux conditions suspensives de pré-commercialisation et d'obtention d'une garantie financière d'achèvement,
- ajout d'une condition suspensive en faveur du bénéficiaire substitué d'obtention du permis de construire ayant un caractère définitif, étant précisé :

« - qu'il est ici fait référence à un permis de construire distinct du permis de construire déjà obtenu par le bénéficiaire initial ;

- que le nouveau permis de construire qui sera demandé devra prévoir a minima que le bâtiment dit "Etat Major" demeurera affecté à la réalisation d'un hôtel cinq étoiles. La condition du maintien de cette affectation est une condition essentielle sans laquelle le promettant n'aurait pas contracté ».

- ajout d'une condition suspensive de purge des délibérations.

C'est dans ces conditions que la commune de Libourne et La Cali envisagent :

1/ de prendre acte de la substitution à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017 par lequel la société Financière Vauban se substitue la Financière Immobilière Bordelaise, et autoriser, le cas échéant, la société Financière Vauban à se désister de la promesse ;

2/ de signer l'avenant à la promesse unilatérale de vente au bénéfice de la société Financière Immobilière Bordelaise dans les conditions suspensives susvisées.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte de la substitution, autoriser, le cas échéant, la société Financière Vauban à se désister de la promesse unilatérale de vente, et à signer l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190701-2019_07_132-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_137-DE

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

2019-07-137 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT
VILLE DE LIBOURNE - ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 05/07/2019 – 2/2
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_137-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,

Vu les conventions d'organisation et de remboursement entre la Ville de Libourne et La Cali en date du 9 août 2012, du 5 décembre 2013, du 11 juin 2014, du 9 avril 2015, du 7 mars 2016, du 25 septembre 2017 et du 8 mars 2018,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la Ville de Libourne peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la Ville de Libourne, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
 - Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
 - Service mécanique,
 - Service culturel dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle,
 - Refacturation prestations Gironde numérique.
- Moyens matériels
 - Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - Garage municipal.

Un bilan d'exécution 2018 concernant l'utilisation des services et équipements est disponible auprès du secrétariat général.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

Imputations budgétaires :
chapitre 011 – compte 62878
chapitre 70 – compte 70875

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 5 juillet 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

